



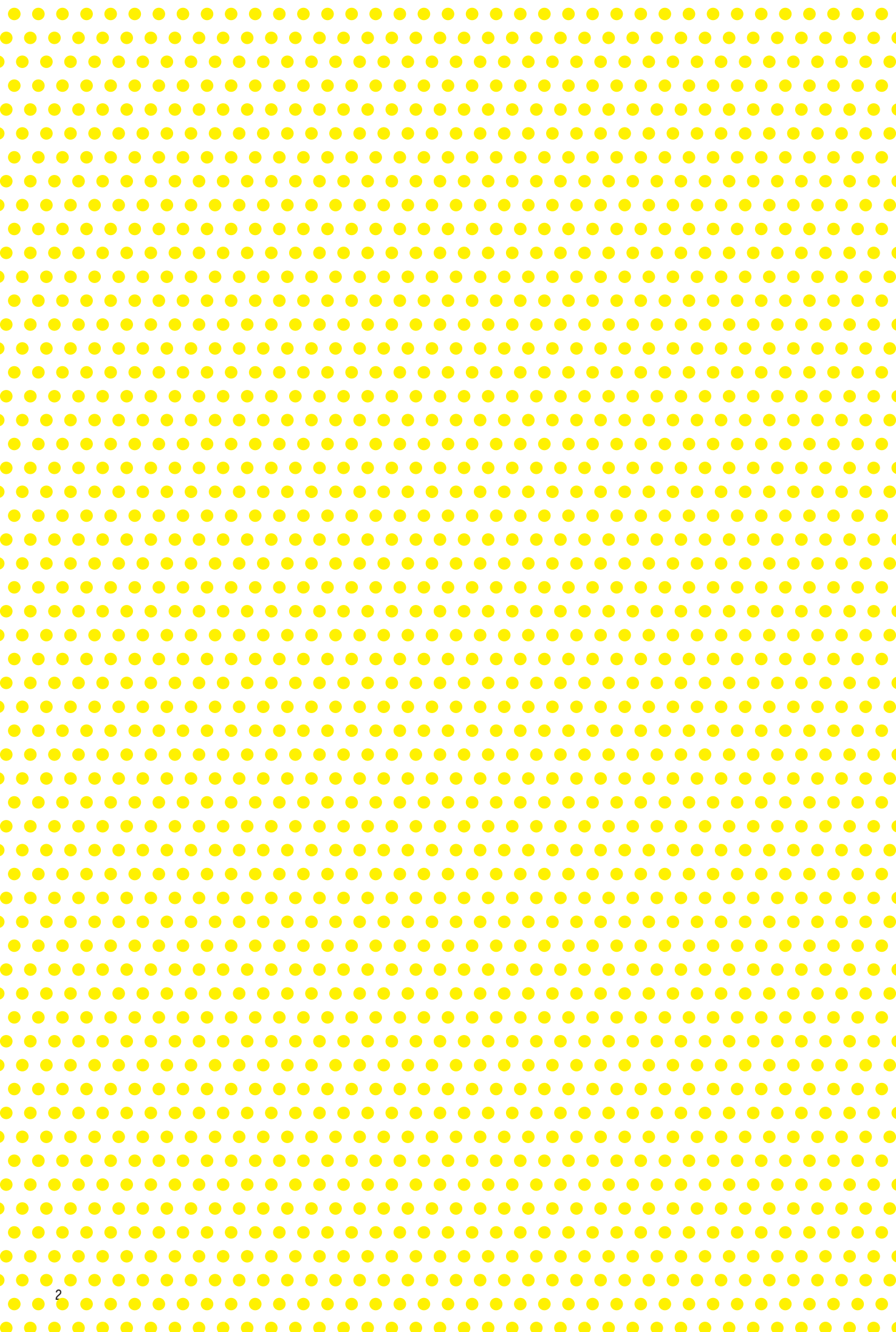
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE JARRIE



Sommaire

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 8** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 13** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 15** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

-  Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
-  Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
-  Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de JARRIE

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre au travers notamment du Jarrie Mag.
- ✓ Poursuivre le plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Accentuer la diversité des essences pour devancer le réchauffement climatique, avec des essences plus résistantes aux sécheresses estivales, mais également rajeunir les parcelles (couper les vieux bois châtaignier à temps pour les valoriser (vente) et pour mettre en lumière les semis et jeunes pousses).
- ✓ Participer à la mise en place d'une politique foncière maintenant et préservant les espaces agricoles et naturels sur le territoire (exercice du droit de préemption...) notamment pour la définition d'un nouveau projet sur le site de Bon Repos (20 ha).

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides (site Bon Repos) et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver en appliquant le PLUI et en s'appuyant sur le réseau de trames vertes et bleues.
- ✓ Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts, et l'entretien favorable à la biodiversité.
Informar les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.
Adaptation des essences aux usages (moins de besoin d'eau, limitation des massifs fleuris et préférence des arbustes à fleurs, suppression progressive des pins porteur de chenilles processionnaires, traitement écologique de la chenille du buis).
- ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- ✓ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité. Reproduire, dans la mesure du possible, l'action de Grand Champ : 175 m de haie d'essences locales adaptées à notre région, des plantes mellifères pour les abeilles, les insectes.

- ✓ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.
 - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation...
 - Sensibiliser les habitants via des événements ("jour de la nuit" ...).
- ✓ Mettre en place des actions de protection de la biodiversité : nichoirs à choucas et chauvesouris sur la propriété de bon repos, hôtel à insectes, communication sur le passage des amphibiens (création de tunnels), actualisation et rationalisation de la signalétique sur les espèces animales et végétales, renouvellement de l'observatoire et arasement de merlons pour permettre une meilleure circulation hydraulique en application du plan de gestion de la réserve naturelle.
- ✓ Sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...). Inventaire réalisé en partenariat avec Gentiana et la LPO sur le domaine de Bon Repos (2011) et RNR

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ✓ Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux. Aménagement des espaces existants (remplacement de 10 arbres par an) ou création de nouveaux espaces (Parking des Clares, extérieurs cantine Louvaroux).
- ⚖ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi
- ✓ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces. Exemple : pourtours de l'école primaire de Louvaroux.
- ✓ Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : cours d'écoles, cimetières, extérieurs de la Mairie.
Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en oeuvre.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- ✓ Prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements : opération en cours « Cœur de ville cœur de métropole » Haute Jarrie.
- ✓ Engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces [cf. sous-actions n°1.3.2 et 1.3.5].
- ✓ Entretenir les zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement.
- ✓ Poursuivre le travail sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...) : ventilation rafraîchissante pour la cantine Chaberts et brise soleil pour Louvaroux.

Anticiper et gérer les risques

- ✓ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). PCS et plan canicule existants sur Jarrie : salles réfrigérées dans sites répertoriés (salle CCAS + Malrau^x)
- ✓ En période de canicule, communiquer la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donner des recommandations d'usage. Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et pour les habitants les plus vulnérables. Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...).
- ⚖ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales comme celle de Grand Champ, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- ✓ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambroisie...). Assistance de EID pour les moustiques, surveillance constante de l'ambroisie déjà en place.
- ✓ Aménagement d'un chemin forestier pour la desserte incendie en cas de feu de forêt, dans la zone forestière en nord Ouest, zone de la forêt des Frettes.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique au travers du Jarrie Mag et du site web.
- ⚖ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- ✓ Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus comme la noue rue de la Pierre du Perron pour infiltration des eaux pluviales dans le bassin versant du ruisseau.
- ✓ Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...
- ✓ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
- ✓ Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau^y
 - Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
 - Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☒ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil (tel que l'Espace Info Énergie de l'Isère) et événements locaux au travers de conférences et d'expositions thématiques.
- ☒ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☒ Repérer les ménages sensibles, le cas échéant via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.
- ☒ Contractualiser avec des structures d'accompagnement pour proposer un accompagnement adapté aux publics fragiles (convention EDF).

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- ☐ Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ☒ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ☒ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- ☒ Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- ☐ Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- ☐ Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

-  Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.
-  Bâtiment social " LES CLARES" qui vient d'être livré par le bailleur social (Alpes Isère Habitat) éco-responsable : prises électriques pour recharger voiture, panneaux photovoltaïques sur les toits, toiture végétalisée, nichoirs pour mésanges et chauves souris, hôtel à insectes, grillage surélevé pour laisser passer les petits animaux... utilisation béton bas carbone pour la construction, bâtiment classé RT 2012 + 20 %.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

-  Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

-  Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables comme celle entre Brié et Angonnes/Jarrie et **Champagnier** en cours d'étude, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
-  Partager l'accès en voiture à certains points de la commune comme Les Chaberts, La route du Plâtre et RNR et faciliter les cheminements piétons et vélos.
 - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... en partenariat avec la Métropole.
 - Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité pour les modes actifs

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

-  Encourager et faciliter le covoiturage. Par exemple :
 - Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
 - Organiser **un speed-dating** covoiturage.
 - Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

-  Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

AMÉNAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

-  Créer ou soutenir la création d'un espace de **coworking** et ou de tiers lieux permettant aux habitants de diminuer leurs trajets domicile-travail : mise à disposition de locaux, soutien au montage d'une association, aide financière et/ou technique...

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération. Par exemple :
 - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'espace info énergie 38...
 - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
 - Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ✓ Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL). Par exemple :
 - Mettre à disposition des terrains communaux.
 - Mettre en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise.
 - Faciliter les test d'activités.
 - Les soutenir dans leurs démarches administratives.
 - Faciliter une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs.
 - Veiller à la pérennité de leur activité en constituant des réserves foncières pour compensation des projets d'aménagements...

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- ✓ Poursuivre le marché de producteurs la papote. Accueillir et accompagner le développement d'épiceries locales, solidaires et de la vente directe (cf. sous-action 3.1.6). Faciliter les groupements d'achats.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ⚖ Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ⚖ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
Rechercher un débouché pour les excédents.
- ✓ Mettre en place une solution alternative aux barquette en plastique dans les cantines : bacs gastronomes, barquettes compostables...

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ✓ Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.
- ✓ Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...).

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
Par exemple : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- ✓ Réflexion sur la mise à disposition d'un broyeur à la déchèterie de Champ Sur Drac ou organisation d'une opération broyage sur la commune le samedi par la métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- ⚖ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
Par exemple :
 - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
 - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
 - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune
 - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des évènements communaux.
- Lutter contre les dépôts sauvages.
Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
Par exemple :
 - Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
 - Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" de Zero Waste France et les animations proposées localement.
- ☑ Participer à la **de** collecte de textiles en lien avec l'association La Remise.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ Distribuer gratuitement **et** mettre à disposition des habitants des autocollants "stop pub" à coller sur les boîtes aux lettres.
- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, notamment au musée de la chimie, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, **upcycling**, réparation...
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...).
- ☑ Encourager, via le SICCE, les crèches et les assistantes maternelles (via les relais d'assistantes maternelles - RAM) à l'utilisation de couches lavables : aides à l'investissement, relais des dispositifs d'accompagnement, formation, incitation à l'acceptation des enfants avec couches lavables...
Communiquer auprès des habitants sur ce moyen de réduction des déchets, notamment en relayant les ateliers proposés par Grenoble-Alpes Métropole.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ✓ Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
Par exemple :
 - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
 - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrer cette mission dans sa fiche de poste.

Former les agents communaux

- ✓ Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, le numérique...

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Énergie de la commune.
Par exemple : schémas directeurs, plans...

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- ☑ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.
- ☑ Impliquer les structures dans le financement de leurs consommations énergétiques. Par exemple :
 - Facturer tout ou une partie des consommations énergétiques aux structures.
 - Inclure le budget énergétique dans une enveloppe globale de financement : la baisse des consommations entraînant une hausse de la part de budget disponible pour d'autres actions.
 - Mettre en place une éco-conditionnalité de l'aide accordée.
- ☑ Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par la Métropole.
- ☑ Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en bannissant la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place.
Par exemple :
 - Mettre en place des actions de sensibilisation.
 - Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (fourniture de vaisselle durable réutilisable, d'un lave-vaisselle...).
 - Intégrer une incitation financière ou prévoir une éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.
- ☑ Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

- ✓ Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- ✓ Organiser des événements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Energie.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ✓ Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune

- ✓ Proposer aux habitants une concertation et/ou un dispositif participatif lors de la définition et la mise en oeuvre des projets. Lors des réunions de quartiers par exemple

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ✓ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), **a minima** sur les bâtiments les plus énergivores. Par exemple :
 - Organiser des campagnes de mesures des températures.
 - Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
 - Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
 - Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation. Par exemple :
 - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
 - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.
- ✓ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ✓ Poursuivre la rationalisation du patrimoine au travers de l'analyse de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ✓ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (ex: un gymnase partagé).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ✓ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.

- ☑ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ☑ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- ⚖️ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- ☑ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers en commençant par la Mairie et l'école Victor Pignat. Isolation des combles bâtiments publics avec CERTINERGY (Malraux, Maternelle et élémentaire Victor Pignat, logements victor Pignat)
- ☑ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ☑ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique. Par exemple :
 - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
 - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements comme la cantine Louvaroux, en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.
- ☑ Réitérer l'opération de la cantine Louvaroux avec un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs (cf. sous-action n°2.11.1), incluant par exemple :
 - Performances énergétiques ;
 - Production d'ENR ;
 - Analyse du cycle de vie (ACV) pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement ;
 - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...) ;
 - Tri des déchets de chantier et réemploi des matériaux.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ⚖️ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ☑ Elaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation...) en insistant sur l'aération quotidienne.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ✓ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ⚖ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- ✓ Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- ✓ Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation. Mutualisation des véhicules de la police municipale avec ceux de la police pluri communale.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- ⚖ Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- ✓ Pour les communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds, aller au-delà des obligations liées à la ZFE en remplaçant également les véhicules légers et les catégories exemptées par des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques : remplacement des véhicules légers thermiques en électriques aux ateliers municipaux.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- ✓ Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole (réalisé en juillet 2021).
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ✓ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfices pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- ✓ Renouveler les point lumineux :
 - Etablir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.

- ☑ Décorations de Noël aux LEDS.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ☑ Poursuivre la non utilisation de pesticides sur les terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires (Commune Zéro Phyto depuis 2010).
- ☑ Poursuivre l'entretien des espaces verts communaux de manière durable avec le plan de gestion différencié (2010), favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique [cf. actions n° 1.1 à 1.3]. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts [cf. sous-action n°1.2.2] et broyer les déchets verts sur place.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- ☑ Poursuivre l'utilisation de produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Poursuivre la formation et l'implication des agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- ☑ Mettre en place un challenge énergie au sein de l'administration.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑ Dans les locaux : finaliser l'installation de petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
Par exemple :
 - Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
 - Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
 - Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics. Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...
- ✓ Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.
- ✓ Elaborer et adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

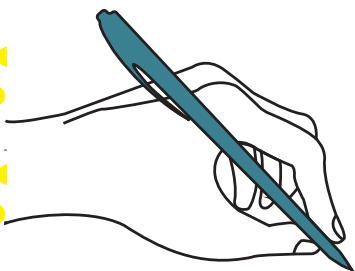
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal. Comprenant par exemple :
 - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
 - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
 - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement : Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- ✓ S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

Mettre en place un usage responsable du numérique

- ✓ Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer. Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.
- ✓ Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible. Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité. Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.
- ✓ Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...)
- ✓ Travailler à une éco-conception des services numériques proposés par la commune : site web, services en ligne... Inclure des clauses environnementales dans les cahiers des charges, à destination des prestataires.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- ✓ Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune.
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



Monsieur le Maire
de la commune de Meylan

Monsieur le Président
de Grenoble Alpes Métropole

Philippe Cardin

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

